

**MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le vingt-sept septembre deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize septembre deux-mille-vingt-deux.*

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Héléne, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, JÉZÉQUEL Alain, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, LE FORT François, BODIVIT Mylène, HILY Françoise, DUPLAT Vincent, LE MOINE Audrey, LAVENANT Philippe, HÉLAOUËT Marie, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : AUBERT Delphine, LE RAY Christophe

\*\*\*\*\*

Mme BODIVIT Mylène a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**2022-52 – ENFANCE-JEUNESSE - Crédit d'enseignement collectif et de fournitures scolaire 2022-2023**

*Rapporteur : Mme Dominique HAMON*


La Commune a choisi d'allouer chaque année scolaire des crédits à l'école publique Encre Marine.

En 2021, le crédit au titre du matériel d'enseignement collectif était de 170 € par classe (1 190 €) et le crédit pour les dépenses courantes de fournitures scolaires était de 39 € par élève (6 318 €).

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :**

- **ATTRIBUE** à l'école publique Encre Marine, pour l'année scolaire 2022/2023, un crédit « matériel d'enseignement collectif » sur la base de 170 € par classe et un crédit « fournitures scolaires » sur la base de 39 € par élève.

Le Maire,  
Daniel GOYAT

The image shows a blue ink signature of Daniel Goyat over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT' and the number '29' at the bottom. The signature is a stylized, handwritten name.